

## PUBLICS CONCERNÉS

*Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de l'immobilier ou de la gestion de patrimoine, désireux de satisfaire à leur obligation de formation annuelle en immobilier au titre de la Loi Alur.*

## MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier
- Pas de pré-requis

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 4 heures
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

## METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

## DUREE VALIDANTE

- La formation valide 4 heures en immobilier

## DEONTOLOGIE ET DISCRIMINATION

*Parcours conforme aux exigences de la loi Alur*

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

En suivant cette formation, l'apprenant a pour objectif de

- décrypter le décret déontologie et les principes de la lutte contre la discrimination
- comprendre le processus de la discrimination
- connaître les sanctions pénales et la façon dont sa responsabilité peut être engagée

### COMPÉTENCES VISÉES

Connaitre les règles déontologiques, le fonctionnement des instances de contrôle et les risques de sanctions, ainsi que les principes applicables à la lutte contre la discrimination en matière de logement

Mettre en place les procédures et comportements adéquats pour éviter de discriminer

### PROGRAMME

#### Module 1- Le Code de déontologie des professionnels de l'Immobilier

- Origine du Code et enjeux
- Professionnels concernés
- Le CNTGI, la loi Hoguet
- LCBFT Les enjeux
- La DGCCRF et la CNS
- Notions clés à destination des tiers
- Notions clés à destination des professionnels

#### Module 2 – La lutte contre la Discrimination

- Introduction à la lutte contre la discrimination
- Cadre législatif et sanctions
- Les caractéristiques de la discrimination
- La discrimination dans l'accès au logement
- Comment éviter de discriminer ?

### EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

### BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)

Frais pédagogiques compris  
Règlement à l'inscription

### MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

### AUTEURS

Patricia ROUVIER

- Master en Gestion de patrimoine
- DESU Gestion de patrimoine

Marie Hélène MARTIAL

- Avocate

### ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap fera appel à des partenaires spécialisés.

### REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :  
[contact@sumatraformationconseil.com](mailto:contact@sumatraformationconseil.com)

### MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec 2 étapes de validation progressive obligatoires

### DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine , DESU Gestion de patrimoine, certifiée CGPC

### VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation dans chaque module permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note du test final est  $\geq 70\%$  de réussite

#### Tests d'acquisition des connaissances

#### Documentation téléchargeable

#### Test de validation final

#### Assistance technique incluse

#### Accès valable 6 mois

#### Financement OPCO



**ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)**

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité ( <a href="mailto:contact@sumatraformationconseil.com">contact@sumatraformationconseil.com</a> ).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h00-12h30.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

**DEONDISCRI  
4 HEURES**



## **LES RENDEZ-VOUS DE LA FORMATION**